

FAIRE ACCEPTER LES LIEUX DE RÉDUCTION DES RISQUES

UN ENJEU QUOTIDIEN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ



Chloé Hamant et Nadine Chamard-Coquaz
Chargées de mission IREPS Rhône-Alpes

Quels enjeux de la RdR au sein de l'espace public ?

Contexte

une perception des usagers de drogues qui tend à se dégrader (Tendance n°71 OFDT)

Santé publique ?


Les problèmes posés aux habitants par l'usage de drogue

L'ordre social ?

S'inquiéter pour autrui ?

Accès au plaisir *versus* favoriser la dépendance

Entrave à sa propre liberté



**Conditions pour mener à bien
la mission des CAARUD :
l'acceptabilité des lieux
d'accueil par les riverains**

**Quelles difficultés ?
Avec quels acteurs ?**

**Quelles solutions ?
Echanges de
pratiques**

3 sources d'informations :



- Recherche documentaire : littérature grise, articles de presse, rapports
- Enquête de terrain : 6 sites / 9 dispositifs de RdR
- Un groupe d'experts sur la RdR



Quelles places pour les usagers ?

Rendre invisible les usagers : Une logique de protection... à court terme !



Le bâtiment (signalétique, vitrine...)



Les abords (attroupements, chiens, sorties tabagiques, horaires...)



La légitimation institutionnelle (inauguration, portes ouvertes, utilisation des médias...)



Quelle place pour la médiation sociale ?

Le fil rouge



En amont : une question de timing



Maintenir la médiation : les habitants, les partenaires, les différentes instances



Aller vers les usagers




L'importance du maillage partenarial institutionnel

Agence
Régionale de
Santé

Collectivités
territoriales
(municipalité)

Forces de
l'ordre



Les questions
que posent ce
travail

Des injonctions à rester invisible :
✓ de la part des politiques,
✓ en réaction aux riverains,
✓ pour rester « comme tout le monde »

La place de la
médiation sociale ?

Quid de l'évolution des représentations
sur la RdR, sur les usagers de drogues
et sur leur droit à évoluer dans l'espace
public ?

Qu'est-ce que la
médiation sociale ?
Qui fait quoi ?



Le court
terme/ le long
terme

Des outils



- Un guide « Faire accepter les lieux de réduction des risques »
- Les recommandations tirées de ce guide
- Un service d'accompagnement financé par la DGS



Pour obtenir un guide,
pour bénéficier de l'offre
de service, pour
échanger...

...Vous pouvez nous
contacter !

projet@education-sante-ra.org

Chloé Hamant
Nadine Chamard-Coquaz

FAIRE ACCEPTER LES LIEUX DE RÉDUCTION DES RISQUES

PHASE II

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENTS



Guide disponible sur le site de la Fédération Addiction
<http://urtz.fr/130v>

En mai 2014, après plusieurs mois de recherches et d'enquêtes, est sorti le guide :

« Faire accepter les lieux de réduction des risques : un enjeu quotidien »

Ce guide dresse un état des lieux des situations rencontrées par les CAARUD en matière d'acceptabilité de leurs lieux d'accueil par le voisinage (riverains, commerces, institutions...) et présente des pistes de travail pour améliorer la cohabitation entre les différentes composantes des espaces publics concernés.

Afin de soutenir les pratiques de médiation sociale et le maillage partenarial, identifiés comme leviers majeurs d'amélioration de l'implantation locale des lieux d'accueil de Réduction des risques (RdR), la DGS (Direction Générale de la Santé) propose aux structures volontaires une offre de service dite de **dynamisation territoriale**.

Deux modes d'actions sont définis :

Dispositif Impulsion

L'objectif est d'offrir aux structures déjà autonomes dans leur démarche, un appui ponctuel au développement ou à la mise en place d'une dynamique territoriale, en s'appuyant sur le maillage partenarial.

- Deux demi-journées d'échanges sur site.
- Communication autour des recommandations du guide et échanges de pratiques entre les professionnels de la structure puis avec leurs partenaires.

Dispositif Accompagnement

Cette offre, relevant de la méthodologie de projet, s'adresse aux structures concernées par un changement ou une création de lieu d'accueil, ou face à des difficultés précises autour des questions de médiation sociale, en interne et/ou vis-à-vis des partenaires territoriaux.

- Six temps de rencontre sur site programmés sur une année.
 - Échanges de pratiques autour des recommandations du guide entre les professionnels de la structure puis avec leurs partenaires ; création d'un comité de pilotage et d'un diagnostic partagé.
- Cet accompagnement jalonne et étaye les porteurs de projet et leurs partenaires, assurant l'opérationnalité de la démarche.

+ d'infos au 06 75 24 87 67

Les administrateurs, dirigeants et chefs de service intéressés par l'un ou l'autre de ces dispositifs doivent se faire connaître avant le 31/01/2015 en adressant un mail à : projet@education-sante-ra.org

Cette offre, portée par l'IREPS Rhône-Alpes, s'appuie sur l'expertise en accompagnement méthodologique de la structure régionale d'éducation et de promotion de la santé qui a missionné deux des auteurs du guide pour le partenariat privilégié qu'elles entretiennent avec les acteurs de la RdR.

Les chargées de mission : **Chloé HAMANT**

Docteur en sociologie
Chercheuse associée au laboratoire Triangle
Chargée de cours à l'Institut de Sciences Politiques de Lyon

Nadine CHAMARD-COQUAZ

Conseil en gestion de l'information
Chargée de cours à l'Université Jean Moulin

La libre adhésion des bénéficiaires apparaît comme un préalable incontournable à la mise en œuvre d'un accompagnement constructif porteur d'évolution des pratiques. Ainsi chaque structure candidate ou recommandée par l'ARS sera entendue sur ces besoins et attentes afin de définir le format de l'accompagnement dont le coût sera pris en charge dans le cadre du financement de la DGS, avec une participation forfaitaire au frais de déplacements. Le nombre d'accompagnements financés dans le cadre de cette subvention étant contraint, il sera procédé à une sélection selon des critères disponibles sur demande.

